BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 26 avril 2019	***N° 2019-248***

Convocation du 19 avril 2019
Aujourd'hui vendredi 26 avril 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOUL à M. Alain ANZIANI
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Martine JARDINE à M. Jean TOUZEAU
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Marc LAFOSSE
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Michel POIGNONEC à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Philippe FRAILE-MARTIN à Mme Maribel BERNARD à partir de 10h15

M. Alain TURBY à M. Max COLES à partir de 11h20
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 11h30
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 11h45
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Dominique IRIART à partir de 11h55
M. Didier CAZABONNE à M. Guillaume GUARRIGUES à partir de 12h00
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia JARTY-ROY à partir de 12h15
M. Alain CAZABONNE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h20
M. Eric MARTIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h20
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA à partir de 12h25

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 26 avril 2019**	***Délibération***
	Direction générale Mobilité **Direction de la multimodalité**	***N° 2019-248***

Pacte Mobilité entre Cdiscount et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

---

Madame Brigitte TERRAZA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

- *Le contexte*

Le nombre de déplacements quotidiens domicile-travail a augmenté de 16% entre 2009 et 2017 représentant à eux seuls 15% des déplacements au sein de la Métropole (source : Enquête déplacements allégée 2017), déplacements qui s'effectuent majoritairement en voiture. Pour agir sur les pratiques de mobilité des salariés, les entreprises du territoire constituent des relais essentiels pour atteindre les usagers.

Le 22 janvier 2016, Bordeaux Métropole a adopté sa « Stratégie Métropolitaine des Mobilités », qui prévoit notamment dans son Axe 5 de « Faciliter l'utilisation des services de transport par tous les citoyens ». C'est pourquoi, la Métropole s'investit auprès des entreprises pour favoriser les pratiques de mobilité de leurs salariés, afin d'aller au-delà des démarches PDM (Plan de mobilité).

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole propose depuis 2010 aux employeurs du territoire métropolitain un service de conseil en mobilité, afin de diffuser et d'appuyer techniquement les démarches de PDM sur le territoire métropolitain.

Bordeaux Métropole est associée depuis 2011 à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et à la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) de Bordeaux pour animer le « Club de la mobilité », un réseau de porteurs de projet « Plans de mobilité », dont l'objectif est la diffusion de ces démarches de mobilité durable auprès des employeurs du territoire métropolitain, mais aussi leur mise en relation et leur promotion. Dans le cadre de la « Charte des mobilités » adoptée le 6 février 2015, le « Club de la mobilité » a été identifié comme étant chef de file de la mesure PP1 intitulée « Contrat employeurs-salariés-collectivités », renommée depuis « Pacte mobilité » dans le cadre des négociations avec les employeurs intéressés par la démarche. Ce Pacte a pour but d'approfondir les PDE aboutis pour une inscription opérationnelle dans la durée d'actions co-construites devant impacter notablement les pratiques de mobilité des salariés.

- *Le « Pacte Mobilité » de CDiscount*

A ce jour, Cdiscount compte 1400 collaborateurs et constitue l'une des entreprises fleuron de l'économie bordelaise. Cdiscount génère d'importants flux de personnels et de visiteurs chaque jour, tant sur les trajets domicile-travail que dans le cadre des trajets professionnels. Consciente de son intérêt à promouvoir le développement durable et le bien-être au travail de ses salariés, l'entreprise a mis en place une dynamique interne de « Responsabilité Sociétale de l'Entreprise Cdiscount » et de promotion du développement durable auprès des collaborateurs, mission dont est investie à temps plein la responsable RSE (Responsabilité sociale de l'entreprise) du groupe, qui assure également le pilotage d'une démarche PDM auprès de la Direction des ressources humaines de l'entreprise.

Un « Plan de mobilité » de Cdiscount a déjà été initié sur les deux sites de Bacalan (situés Quai de Bacalan et Rue Achard), en juin 2017. Le diagnostic établi en 2017 à ce moment-là avait notamment mis en évidence des besoins forts en matière de déplacements en vélo et en transports en commun et un enjeu pour conforter et développer ces pratiques, dans la continuité d'actions incitatives en faveur de ces mobilités alternatives initiées dès l'arrivée de Cdiscount sur le site de Bacalan. En effet, les places de stationnement voiture sont particulièrement contraintes dans l'enceinte du site dans un contexte urbain en pleine mutation et densification. Ainsi, 33% des salariés disposent d'un abonnement de transport et 26% des répondants à l'enquête du diagnostic utilisent le vélo pour le déplacement domicile-travail, contre 11,6% des déplacements à l'échelle de la Métropole.

Aujourd'hui, dans la perspective de sa croissance permanente, les enjeux de mobilité sont d'autant plus prégnants pour les salariés de Cdiscount. L'objectif est, d'une part, de poursuivre la dynamique de mobilité durable déjà mise en œuvre sur les sites bordelais et d'autre part d'accompagner le déploiement économique de la zone des « Bassins à Flot », en expansion constante avec notamment l'arrivée du siège social du Crédit Agricole dans ce quartier en novembre 2018.

Ainsi, l'un des enjeux pour CDiscount est de poursuivre la dynamique de promotion des pratiques modales durables et d'abaisser au maximum le taux d'usage de la voiture solo sur le site de Bacalan. Il est à noter que l'âge et les lieux d'habitat essentiellement centre-urbains et métropolitains des salariés de ce site constituent un potentiel particulièrement encourageant pour renforcer les pratiques de mobilités alternatives. Pour autant, le « turn-over » de cette structure ainsi que le caractère flexible des horaires d'embauche et de débauche constituent des paramètres à prendre en compte pour garantir une intégration durable des pratiques de mobilité alternative du personnel.

Une phase d'appel à expérimentation a été lancée auprès des entreprises en 2015 par Bordeaux Métropole et ses partenaires du Club de la mobilité et, à l'instar du CHU (Centre hospitalier universitaire) de Bordeaux et de la Caisse des Dépôts et Consignations, Cdiscount s'est portée candidate en 2018 pour cosigner un « Pacte Mobilité » avec Bordeaux Métropole à l'issue de la finalisation de son « Plan de Mobilité » et dans le cadre du développement constant de ses activités et de ses effectifs.

Ce pacte vise à formaliser des engagements réciproques entre Cdiscount et Bordeaux Métropole pour promouvoir les mobilités douces. L'objectif est de mettre en place, de part et d'autres, des actions concrètes permettant de faciliter les synergies concourant à un usage toujours plus important des modes alternatifs à la voiture individuelle.

Le pacte se matérialise par un plan d'actions ci-annexé décliné en une dizaine de thématiques.

Parmi les illustrations les plus importantes de ce plan, peuvent être citées les actions suivantes :

- Bordeaux métropole s'engage à améliorer dès 2019 la fréquence en heures de pointe de la Ligne B sur le tronçon « Cité du Vin-Claveau » et à étudier la faisabilité de mettre en place une fréquence encore davantage renforcée sur le tronçon « Quinconces-Cité du Vin » ;
- CDiscount s'engage à lancer un protocole de mise en place du télétravail auprès de son personnel ;
- Cdiscount s'engage à communiquer auprès de son personnel sur les temps de trajet en modes doux pour rejoindre ses deux sites de Bacalan mais également des lieux publics emblématiques tels que les Quinconces pour favoriser l'usage de la marche et contribuer à la désaturation du tram B en heures de

pointe.

Pour chacune des actions, des éléments de calendriers sont précisés ainsi que les moyens mis en œuvre. Le passage 2 fois par an en Comité de pilotage permettra de réaliser un suivi périodique afin de s'assurer du bon déroulé des actions programmées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article 51 de la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte relatif aux plans de mobilité ;

VU la délibération n°2016-547 du Conseil métropolitain du 23 septembre 2016 portant sur l'animation du « Club de la Mobilité » par l'ADEME, la CCI Bordeaux Gironde et Bordeaux Métropole ;

VU la délibération n°2016-7 du Conseil métropolitain du 22 janvier 2016 portant sur la Stratégie métropolitaine des mobilités ;

VU la délibération n°2013/0887 du Conseil communautaire du 15 novembre 2013 relative à la « Charte des Mobilités » de la Métropole bordelaise ;

VU la délibération n°2011/0084 du Conseil communautaire du 11 février 2011 relative à l'adoption du « Plan Climat » de Bordeaux Métropole ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les actions menées par CDiscount en faveur de la mobilité sur ses sites de Bacalan et Achard ainsi que son engagement aux côtés de Bordeaux Métropole dans le cadre du « Pacte Mobilité », s'inscrivent pleinement en cohérence avec les objectifs de report modal fixés par Bordeaux Métropole dans son « Plan Climat » et ses actions en faveur des plans de mobilité inscrites dans sa stratégie des mobilités,

DECIDE

Article unique : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer le pacte mobilité ci-annexé et tout acte afférent.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 avril 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **30 AVRIL 2019** **PUBLIÉ LE :** **30 AVRIL 2019**	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Brigitte TERRAZA

PACTE MOBILITE
Cdiscount
– BORDEAUX METROPOLE

Un pacte pour la mobilité durable des salariés

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Bordeaux Métropole, représentée par son Président, Monsieur Patrick Bobet, domiciliée Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex, en application de la délibération n°2019/…… du Conseil métropolitain en date du …… désignée dans ce qui suit par : « Bordeaux Métropole »,

N°SIRET : 243 300 316 00011

D'une part,

ET

Cdiscount SA, société au capital de 6 403 294,38€, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 424 059 822 et domiciliée au 120-126 quai de Bacalan, 33300 Bordeaux,

Représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Emmanuel Grenier, dûment habilité,

Désigné dans tout ce qui suit par « Cdiscount »,

N° SIRET : 424 057 822

D'autre part,

Vu la délibération n°2016-547 du Conseil métropolitain du 23 septembre 2016 portant sur l'animation du « Club de la Mobilité » par l'ADEME, la CCI Bordeaux Gironde et Bordeaux Métropole ;

Vu la délibération n°2016-7 du Conseil Métropolitain du 22 janvier 2016 portant sur la Stratégie métropolitaine des mobilités ;

Vu l'article 51 de la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte relatif aux plans de mobilité ;

Vu la délibération n°2013/0887 du Conseil Communautaire du 15 novembre 2013 relative à la Charte des Mobilités de la Métropole Bordelaise ;

Vu la délibération n°2011/0084 du Conseil Communautaire du 11 février 2011 relative à l'adoption du Plan Climat de Bordeaux Métropole ;

Vu la délibération n°2011/0052 du Conseil Communautaire du 21 janvier 2011 portant sur l'accord de partenariat avec la CCI de Bordeaux et l'ADEME pour l'animation conjointe du Club de la Mobilité.

PREAMBULE

A/ Présentation des partenaires

1/ Bordeaux Métropole

Depuis l'année 2010 et la mise en application du Plan de déplacement urbain (PDU), Bordeaux Métropole a décidé d'accompagner les initiatives d'entreprises, de groupes d'entreprises ou d'administrations dans leur démarche. Depuis 2011, Bordeaux Métropole est associée étroitement à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Bordeaux Gironde pour animer le Club de la Mobilité, un réseau de porteurs de projet Plans de mobilité (PDM), dont l'objectif est la diffusion de ces démarches de mobilité durable auprès des employeurs du territoire métropolitain, mais aussi leur mise en relation et leur promotion. Dans ce cadre et en tant qu'établissement ayant fait montre de son exemplarité en matière de promotion de l'écomobilité, Cdiscount participe très régulièrement aux rencontres et évènements organisés dans le cadre du Club de la Mobilité.

En 2012, la Communauté urbaine de Bordeaux (devenue Bordeaux Métropole le 1er janvier 2015) a initié une démarche co-construite de Grenelle des Mobilités, qui a abouti en février 2015 à la signature de la Charte des Mobilités entre divers acteurs du territoire, qu'ils soient employeurs, acteurs de la mobilité, associations, etc…A ce titre, le Club de la Mobilité est identifié comme étant chef de file de la mesure PP1 intitulée « Contrat Employeurs-Salariés-Collectivités ». Cette action est également inscrite dans le Programme d'orientations et d'actions du PLU 3.1 dans l'Action 22.2 relative à la mobilité des salariés. Cette démarche a pour but d'approfondir les démarches de PDM pour une inscription opérationnelle dans la durée d'actions co-construites devant impacter notablement les pratiques de mobilité des salariés. Après une phase d'appel à expérimentation et de discussion avec les divers établissements en PDM du territoire métropolitain menée par Bordeaux Métropole avec ses partenaires du Club de la Mobilité en 2015, il a été proposé de renommer cette action « Pacte Mobilité ».

Le 22 janvier 2016, Bordeaux Métropole a adopté sa Stratégie métropolitaine des mobilités, qui prévoit notamment dans son Axe 5 de « Faciliter l'utilisation des services de transport par tous les

citoyens ». Pour répondre à cet objectif, Bordeaux Métropole encourage les entreprises en valorisant les efforts réalisés pour accompagner la mobilité de leurs salariés.

En 2018, à l'occasion d'un premier bilan des actions de la Charte des Mobilités, l'exemplarité relative à l'action sur les Pactes Mobilité a été citée et a permis de conforter l'intérêt à poursuivre les démarches sur la mobilité auprès des entreprises.

L'implication de Bordeaux Métropole dans cette démarche se fait donc à double titre, d'une part en tant que représentant du Club de la Mobilité et d'autre part, parce que les domaines de compétences de Bordeaux Métropole sont directement concernés par les actions inscrites dans le Pacte Mobilité, qui en font un signataire direct du pacte aux côtés de chaque employeur souhaitant s'engager dans cette démarche.

2/ Cdiscount

Avec un effectif sur le site de Bacalan de près de 1400 personnes (dont environ 500 prestataires), un site connexe situé au 60-68 rue Achard (situé à cinq minutes à pied du site de Bacalan et à une station de tram) et des entrepôts à proximité (Canéjan et Cestas, situés en dehors de Bordeaux Métropole), Cdiscount génère d'importants flux de personnels et de visiteurs chaque jour, tant sur les trajets domicile-travail que dans le cadre des trajets professionnels.

Une démarche de Plan de déplacement entreprise (PDE) a été initiée sur les sites de Bacalan et Cestas en juin 2017. Aujourd'hui, l'enjeu est de se focaliser sur les sites de Bacalan via un pacte mobilité.

La transition vers plus de mobilité douce a été engagée bien avant la rédaction de ce plan de déplacement, notamment parce que l'accès en voiture individuelle et le stationnement y sont compliqués. De plus, les salariés bénéficiaient déjà du « Cité Pass » TBM, d'un nombre important d'espaces de stationnement vélos aux abords du site (qui dépendent du Port autonome et de la mairie de Bordeaux) ou encore de deux véhicules Bluecub à disposition pour les déplacements professionnels. Au moment de la rédaction du plan de mobilité, 33% des salariés disposaient d'un abonnement de transport et 26% des répondants à l'enquête utilisaient le vélo pour le déplacement domicile-travail, contre 11,6% des déplacements à l'échelle de la Métropole.

Aujourd'hui, dans la perspective de sa croissance permanente, les enjeux de mobilité sont d'autant plus prégnants pour les salariés de Cdiscount. L'objectif étant d'une part de poursuivre la dynamique de mobilité durable déjà mise en œuvre sur les sites bordelais et d'autre part d'accompagner le déploiement économique de la zone des Bassins à Flot, en expansion constante avec notamment l'arrivée du siège social du Crédit Agricole dans ce quartier en novembre 2018.

<u>B/ Enjeux et contexte</u>

Ce présent pacte propose de sceller les engagements des parties dans le cadre du Pacte Mobilité pour la bonne conduite du Plan de Mobilité de Cdiscount.

L'objectif s'inscrit plus globalement dans le cadre d'enjeux multiples d'ordre :

- Environnemental : diminution de l'empreinte carbone et limitation de la consommation d'énergies fossiles liées aux déplacements induits par l'activité de la Cdiscount ;
- Social : amélioration de l'accès aux sites de Cdiscount (Bacalan et Achard) et l'accompagnement au changement dans la perspective de la réduction de la part de la voiture individuelle thermique des déplacements domicile-travail et professionnels ;
- Economique : optimisation des déplacements, réduction du budget transport pour Cdiscount comme pour les salariés, limitation du stress et du surcoût économique pour les salariés ;
- Managérial : gestion du temps de travail, management environnemental ;
- Citoyen : participation active de Cdiscount aux objectifs du Grenelle des mobilités ;

- Image, communication : valorisation en interne et en externe de Cdiscount qui participe à de réels enjeux de société.

En outre, la loi du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (TECV) a pour ambition un changement de paradigme énergétique en France, tous secteurs confondus, et révise pour cela les objectifs de la politique énergétique nationale. Cette loi comprend notamment :

- le développement de l'usage du vélo et des mobilités non motorisées ;
- des obligations de développement des motorisations à faibles émissions dans les flottes d'établissement ;
- l'attribution de facilités de circulation et de stationnement pour les véhicules « à faibles émissions » et innovants ;
- l'accélération de l'implantation de points de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables ;
- des incitations fiscales et des obligations règlementaires pour l'essor des modes actifs ;
- la facilitation du covoiturage ;
- des plans de mobilité étoffés et contraignants.

Les actions inscrites dans le cadre du PDE de Cdiscount et du Pacte Mobilité concourent ainsi directement à l'accomplissement des mesures de la loi du 17 août 2015.

C/ Le rôle du Club de la Mobilité

Dans le cadre de l'expérimentation du Pacte Mobilité, le Club de la Mobilité a :

- Précisé les objectifs du Pacte, à savoir formaliser des engagements réciproques entre l'entreprise et la collectivité visant la mobilité durable des salariés lors des trajets domicile et professionnels sur le territoire métropolitain ;

- Mobilisé cinq entreprises pour l'expérimentation : le CHU (Centre hospitalier universitaire) et la Caisse des Dépôts (Pactes Mobilité signés en 2017 et 2018), Cdiscount, l'INRA (Institut national de la recherche agronomique) et Getrag ;

- Organisé et participé à la phase de négociation.

Au terme de cette négociation :

- L'entreprise s'engage à mettre en œuvre un plan de mobilité efficace pour mobiliser les salariés et cohérent avec la stratégie des mobilités de Bordeaux Métropole adoptée le 22 janvier 2016.

- La collectivité s'engage à faciliter la mise en œuvre du plan de mobilité de l'entreprise et la mobilisation des salariés par un certain nombre d'actions en matière d'études, d'aménagement et de services.

En accord avec les entreprises de l'expérimentation et suite au Comité de pilotage du 6 avril 2016, le Contrat a été renommé « Pacte Mobilité ».

Considérant l'intérêt partagé par les deux parties de rechercher des synergies au profit de l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle et le rôle du Club de la Mobilité ;

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Art. 1 – Objet

L'objet du présent Pacte est de définir les engagements réciproques de Cdiscount et de Bordeaux Métropole pour une mobilité durable des salariés de Cdiscount, sur les sites de Bacalan et d'Achard.
Considérant les pratiques modales constatées parmi les salariés de Cdiscount dans le cadre du PDE (environ 60% de salariés en modes alternatifs, dont 26% d'usagers des transports en commun, 26% cyclistes et 3% de marcheurs), l'objectif stratégique global poursuivi de cette démarche est notamment de consolider ces résultats obtenus, et de tendre vers l'objectif cible de 70% (chiffre optimal) de part modale des salariés en modes alternatifs à l'horizon 2020.

Art. 2 – Financement

Chaque partie signataire du présent pacte assure sur ses fonds propres, par subvention ou tous autres moyens le financement des engagements qui lui incombent inscrits dans le plan d'actions décliné à l'annexe 1 ci-après.

Art. 3 – Calendrier

Chaque engagement inscrit dans le plan d'actions décliné à l'annexe 1 ci-après devra être réalisé dans le calendrier convenu entre les parties et figurant comme « échéances » dans le cadre dudit plan.

Art. 4 – Engagements des partenaires

Les parties signataires du présent pacte s'engagent, chacune pour les actions qui les concernent, à mettre en œuvre le plan d'action décliné à l'annexe 1 ci-après, selon les ressources et les moyens disponibles pour ce faire, et à en évaluer les résultats.

Concernant Cdiscount, ce plan d'actions sera partagé aux parties prenantes internes et pris en compte dans les réflexions quant aux futures problématiques de mobilité des salariés à court comme à moyen terme.

Bordeaux Métropole s'engage à suivre la démarche du Pacte Mobilité dans le cadre de son partenariat avec l'ADEME et la CCI de Bordeaux Gironde autour du Club de la Mobilité.

Art. 5 – Durée de la convention

Le présent pacte prend effet à la date de sa notification ; il est conclu pour une durée de 3 ans renouvelable.

Art. 6 – Suivi et évaluation

Une évaluation annuelle sera réalisée afin d'assurer le suivi des actions menées par les deux parties. Elle prendra la forme d'un tableau de suivi des actions, incluant des indicateurs d'avancement, d'impact et de comportement.

Un Comité technique de suivi se réunira trois fois par an afin de faire le point sur le tableau de suivi et l'avancement des actions. Il sera composé :

- d'un représentant de l'équipe RSE (Responsabilité sociale de l'entreprise) de Cdiscount,
- de la cheffe de centre marketing (Direction Multimodalité / Direction Générale Mobilité) de Bordeaux Métropole,

- du chargé de projets PDE de Bordeaux Métropole,
- du technicien de l'ADEME,
- du chargée d'études économiques de la CCI de Bordeaux et de son responsable.

Un Comité de pilotage réuni une fois par an a posteriori du Comité technique validera les propositions du Comité technique. Il sera composé :

- du Président de Bordeaux Métropole ou de son représentant,
- du représentant du Club de la Mobilité, qu'il soit représentant de l'ADEME ou de la CCI.

Art. 7 – Modification / résiliation

En cas de nécessité, le présent pacte pourra être modifié par voie d'avenant validé par les parties.

Il pourra également être dénoncé par l'une ou l'autre des parties signataires, après notification par lettre recommandée, avec demande d'avis de réception, du partenaire et sous réserve du respect d'un préavis de trois mois. Il est également résiliable de plein droit en cas de non-respect des obligations conventionnelles, dans les mêmes conditions.

Art. 8 – Litiges

Les signataires conviennent de mettre en œuvre tous les moyens dont ils disposent pour résoudre de façon amiable tout litige qui pourrait survenir dans l'application de la présente convention.

Tout litige relatif au présent pacte et non résolu par la procédure amiable prévue ci-dessus sera soumis auprès de la juridiction compétente.

Le présent pacte est établi en deux exemplaires originaux destinés aux signataires.

Fait à Bordeaux, le ……

Pour Cdiscount, Le Président Directeur Général,	Pour Bordeaux Métropole, Le Président,
Emmanuel Grenier,	Patrick Bobet,

PACTE MOBILITÉ

CDISCOUNT - BORDEAUX METROPOLE

Un pacte pour la mobilité durable des salariés

PLAN D'ACTIONS 2019 /2020 / 2021

Une action pilotée par le Club de la mobilité, dans le cadre de la mesure PP1 de la Charte des mobilités de la métropole bordelaise

LE CLUB DE LA MOBILITÉ

Plan d'actions

Site actuel : Bordeaux

DOMAINES	CDISCOUNT	BORDEAUX METROPOLE	ECHEANCES	MOYENS
GOUVERNANCE	1. Continuer à partager / échanger avec le Crédit Agricole et les autres entreprises voisines des Bassin à Flot pour imaginer des solutions communes et optimisées (Même travail à effectuer sur les sites de Cestas – hors Bordeaux Métropole -> contacter l'INRA (Institut national de la recherche agronomique) pour Cdiscount Zone du Pot au Pin) 2. Participation à l'Expérimentation BMA (Booter de mobilité active) – « réinventer la mobilité »	3. Mise en relation avec les acteurs institutionnels et économiques de la zone : organisation de journée / groupe de travail sous l'égide de la Métropole, qui pourra ensuite soutenir une étude inter-entreprises	1. 2019-2020 3. 2. 20192nd semestre 2019 pour la mise en relation et à partir de 2020 pour l'étude	1. Temps Homme 2. Temps Homme 3. Temps homme

DOMAINES	CDISCOUNT	BORDEAUX METROPOLE	ECHEANCES	MOYENS
ANIMATION ET SENSIBILISATION	1. Organisation de journées thématiques d'animation et de sensibilisation a. Journée sécurité vélo b. Journée de la mobilité 2. Etudier la possibilité d'organiser c. Une seconde journée de la mobilité d. Des ateliers de révision des vélos des salariés 3. Mise en place d'actions de communication ciblées (vélo, marche, etc.) régulières 4. Utilisation de la Greenteam de Cdiscount – salariés ambassadeurs pour véhiculer les messages et engagements CDiscount sur les sujets RSE (Responsabilité sociale de l'entreprise)	5. Accompagnement dans l'animation de ces journées à hauteur de 3 journées/an maximum : stand Bordeaux Métropole, ateliers et étudier la présence du réseau des MAMMA (Maison métropolitaine des mobilités alternatives) pour de futures journées sécurité et mobilité pour animer des ateliers remise en selle, test de vélos, atelier gravure, informations, kit sécurité, etc.	1. a. Juin 2019/2020 1. b. Septembre 2018 -2019 -2020 2. c et d. T1 – 2019 3. 2019 - 2020 4. 2019 - 2020 5. 2019 - 2020	1. 6k€ 2. TBD 3. Temps homme et communication 4. A déterminer 5. Temps homme et budget annuel de soutien aux MAMMA (55K€/association)

DOMAINES	CDISCOUNT	BORDEAUX METROPOLE	ECHEANCES	MOYENS
COMMUNICATION	1. Création de fiches d'accessibilité par site et intersites qui regroupent l'ensemble des moyens d'accès, la démarche PDE Cdiscount et les différentes aides de l'État/ la Métropole sur la mobilité douce (voiture électrique & coût d'un plein, aide achats vélo, abonnement salarié TBM…) 2. Mise à jour du guide des écogestes 3. Etudier les modes de déplacements utilisés par les salariés pour se rendre aux rendez-vous professionnels et proposer un plan d'actions 4. Etude pour bénéficier des informations en temps réel du réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole) par l'utilisation d'écrans au sein du site de Cdiscount	5. Partage d'informations et de supports à jour et existants. Appui, relecture et éventuelle validation des informations sur la mobilité diffusées par Cdiscount. 6. Personnalisation du guide de la mobilité de la Métropole par l'ajout de fiches spécifiques élaborées par Cdiscount selon le cahier des charges de Bordeaux Métropole 7. Informations régulières et conseils concernant la disponibilité des Parcs Relais et les alternatives possibles pour les automobilistes. Par exemple, infos sur les P+R situés le long du tram B et de la Lianes 7.	1. S1 - 2019 2. S1 - 2019 3. T2 - 2019 4. 2019 5. 2019 6. S1 - 2019 7. S1 - 2019 et suivant	1. TBD / création et impression 2. Idem 3. Temps homme 4. Budget 200€/an à charge de Cdiscount 5. à 7. Temps hommes + budgets d'impressions du guide personnalisé à la charge de Cdiscount

DOMAINES	CDISCOUNT	BORDEAUX METROPOLE	ECHEANCES	MOYENS
TRAM ET BUS DU RESEAU TBM	1. Étudier des solutions pour afficher les informations de transports en commun en temps réel (une URL existante, qui pourrait être relayée sur des écrans et diffusée aux salariés) 2. Maintenir la prise en charge des abonnements «pass salariés» et le partenariat avec TBM 3. Etudier la mise à disposition de tickets de tram à l'accueil pour les déplacements professionnels et mesurer la satisfaction des salariés 4 . Engager un dialogue afin d'augmenter la fréquence des trams pour les 2 sites de CDiscount (quai de Bacalan & rue Achard) 5. Informer les salariés concernant le Parc Relais « Quarante Journaux » situé le long de la Lianes 7, qui dessert toutes les 10 minutes et dessert le site de Cdiscount	6. Mise à disposition via TBM de solutions d'entreprises pour les déplacements professionnels (commande de ticket groupés, par exemple)7. Augmentation de la fréquence de la ligne B sur le tronçon Cité du Vin-Claveau entre 5 et 7 minutes en heures de pointe. 8. Réflexions pour poursuivre l'amélioration de la fréquence des trams pour les 2 sites de CDiscount (quai de Bacalan & rue Achard), notamment depuis les Quinconces. Renforcement de la fréquence à 5 minutes à Cité du Vin et Achard. Proposition d'utiliser Les lignes 32 et 45 qui proposent des connexions avec le Tram A à Cenon gare (32) et Stalingrad / Jardin Botanique (45). Ces deux lignes ont des fréquences de 20 minutes en journée.	1. T4 2018 2. T2 - 2019 3. T4 - 2018 & 2019 4. T3 - 2018 5. S1 - 2019 6. 2019 7. 2019 8. 09/2019	1. 200€/an 2. Adhésion à la ronde des quartiers 3. 300€/an 4. Temps homme 5. Temps homme 6. 7. 8. Budget de la DSP Transport + temps homme
TRAIN TER	1. Faire la promotion de la consigne à vélo sécurisée à la gare pour les usagers du train		1. T3 - 2019	1. Temps homme

DOMAINES	CDISCOUNT	BORDEAUX METROPOLE	ECHEANCES	MOYENS
COVOITURAGE	1. Faire connaitre et dynamiser la plateforme Transgironde existante 2. Se renseigner sur l'offre d'applications de co-voiturage complémentaires existantes et étudier l'opportunité d'opter ou non pour une des solutions existantes (multi-modalité avec le train, mutualisation avec les entreprises voisines) 3. Etudier la possibilité d'organiser des journées de sensibilisation / speedmeeting covoiturage 4. Echanges avec Urbis Park pour étudier la possibilité de proposer des places réservées au covoiturage	5. Mise à disposition de places covoiturage au niveau de parcs relais et sur le territoire métropolitain (supermarchés…) et poursuite de leur développement 6. Proposition d'avantages pour les covoitureurs dans le cadre du Bonus mobilité 7. Tenir informé Cdiscount des projets de Bordeaux Métropole relatifs aux sites de covoiturage	1. T2 - 2019 2. 2019 3. 2019 4. T1 - 2019 5. Dès 2019 6. Depuis septembre 2018 7. Dès 2019	1. Temps homme 2. Temps homme 3. 1K€ 4. Temps homme 5. Budget 2019 : 100 000€ pour tout le territoire métropolitain 6. Budget 45 000€ pour tout le territoire métropolitain 7. Temps homme

DOMAINES	CDISCOUNT	BORDEAUX METROPOLE	ECHEANCES	MOYENS
VEHICULES	1. Faire perdurer le partenariat avec Bluecub pour les déplacements professionnels et inciter l'inscription des salariés à titre personnel	2. Mise à disposition d'un label autopartage avec des entreprises comme Bluecub	1. et 2. Poursuite dès 2019	1. Temps homme & 14K€ pour loc. 2. Temps homme
TELETRAVAIL	1. Ouverture à la négociation pour le télétravail en 2018	2. Réflexion sur les temporalités des entreprises, le télétravail et les tiers-lieux dans le cadre des actions de suivi de la Charte des Mobilités	1. NAO 2019 – S2 - 2019 2. Dès 2019 (Charte signée depuis 2015)	1. Accord d'entreprise 2. Temps homme
SIGNALETIQUE	1. Etude de la mise en place de signalétique dédiée : « achard, X min à pieds, Quinconces, X min en vélo)	2. Communication auprès de Cdiscount sur les temps de trajets modes doux pendant le temps des travaux aux Bassins à Flots, qui banalisent la voie de circulation	1. 2019 2. Dès 2019	1. Communication 2. Communication